

Comité exécutif du 3 avril 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon de la mairesse, le 3 avril 2018.

PRÉSENTS : Mme Josée Néron, mairesse, M. Jonathan Tremblay, vice-président, MM. Carl Dufour et Marc Bouchard (partie de la séance), conseillers.

ABSENT : M. Raynald Simard, conseiller.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nadia Bergeron, attachée politique, M. Michel Potvin, observateur, M. Jean-François Boivin, directeur général, Mme Caroline Dion, greffière, Mme Brigitte Bergeron, conseillère et M. Martin Harvey, conseiller.

À 16 h 28, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2018-154

VS-CE-2018-401

QUE la Ville modifie la résolution VS-CE-2018-154 de manière à corriger le montant au dernier paragraphe de la décision de « ±5900 \$ plus taxes » par « ± 10 000 \$ plus taxes ».

Adoptée à l'unanimité.

2. GÉMEL – RÉOUVERTURE DU CENTRE GEORGES VÉZINA – AVIS TECHNIQUE ET TRAVAUX DE RENFORT

VS-CE-2018-402

CONSIDÉRANT qu'un mandat initial d'avis technique a été demandé à la firme Gémel et que ce dernier s'est prolongé pour permettre le renforcement structural des fermes de toit;

CONSIDÉRANT que le renforcement structural des fermes de toit aura permis d'augmenter la sécurité du bâtiment et sa réouverture au public;

CONSIDÉRANT que la prolongation du mandat de la firme Gémel était nécessaire et requis en urgence afin de protéger le bâtiment et de limiter les coûts associés à la réorganisation des services;

CONSIDÉRANT le niveau de risque, madame Josée Néron, la mairesse a accepté d'exercer son pouvoir d'octroyer un contrat de gré à gré tel que lui permet la loi des cités et villes à l'article 593.2.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le comité exécutif accepte et approuve le mandat qui a été octroyé à la firme Gémel, afin de trouver et d'exécuter une solution de renfort structural des fermes de toit du Centre Georges Vézina au montant final net de 49 950,00 \$ et que les fonds soient puisés à même le

poste budgétaire R14005-015.

Adoptée à l'unanimité.

3. FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE SOLUTION INFORMATIQUE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE GESTION DES ACTIFS DE TYPE GMAO (GESTION DE LA MAINTENANCE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR) – APPEL D'OFFRES 2018-070

VS-CE-2018-403

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances désire faire approuver les critères d'évaluation pour lancer l'appel d'offres de services professionnels pour la fourniture et l'installation d'une solution informatique d'entretien préventif et de gestion des actifs de type GMAO (Gestion de la maintenance assistée par ordinateur). La Ville désire également modifier le facteur qualité dans la formule obligatoire pour accorder une plus grande importance à la qualité de la solution offerte. Ainsi, le facteur qualité suggéré pour cet appel d'offres serait de 30 au lieu de 50. La formule utilisée pour établir le pointage final sera donc celle-ci : ((pointage intérimaire+30)*10 000) / prix soumis.

CONSIDÉRANT que les changements demandés ne concernent que l'appel d'offres 2018-070 à être lancé :

À CES CAUSES, il est recommandé :

QUE les critères d'évaluation et les taux de pondération des critères pour l'appel d'offres 2018-070 soient les suivants :

**1. Expérience de l'entreprise soumissionnaire et capacité de réaliser le mandat découlant de l'appel d'offres
(Pointage maximal : 20 points)**

Ce critère permet d'évaluer l'expérience professionnelle du soumissionnaire par rapport au mandat à réaliser. L'expérience du soumissionnaire doit être démontrée dans la réalisation d'au moins deux (2) mandats similaires au cours des cinq (5) dernières années.

Le soumissionnaire devra démontrer la pertinence de son expérience à mener à terme des mandats d'implantation et d'intégration réalisés et achevés de système de Gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO).

Il est attendu du soumissionnaire qu'il fasse une démonstration écrite de ses expériences pertinentes pour le mandat du présent appel d'offres. L'évaluation tient compte des éléments suivants :

- Réalisation de mandats similaires avec succès dans des organisations publics d'envergure similaires, plus particulièrement des municipalités. (le soumissionnaire doit indiquer pour chaque mandat: l'identité des principaux clients des dernières années, la description précise du mandat réalisé, la valeur monétaire, le nombre d'employés affectés au mandat avec leurs fonctions, les principaux défis rencontrés, la date de début et de fin, les coordonnées de la personne-contact).

Démonstration de son expérience à œuvrer dans des organisations publics de taille similaire et gérant un minimum de quinze (15) bâtiments de manière centralisée générant un flux de plus de 2000 bons de travail annuellement. De plus, le logiciel doit être en utilisation par les organismes présentés au moment de la soumission.

Un maximum de 4 pages est alloué pour répondre à ce critère. La taille de la police de caractère

utilisée pour remplir ce formulaire ne doit pas être inférieure à 10 points.

Les pages supplémentaires ne seront pas considérés lors de l'évaluation.

2. Expérience et expertise de la ressource professionnelle proposée qui sera responsable de la réalisation du contrat

(Pointage maximal : 20 points)

Ce critère permet d'évaluer l'expérience, la compétence et la disponibilité du chargé de projet par rapport au mandat à réaliser. L'expérience de la personne proposée doit être démontrée dans la réalisation d'au moins deux (2) mandats similaires au cours des cinq (5) dernières années.

L'évaluation tiendra compte de la pertinence de la ressource proposée, de l'expérience et de l'expertise dans des mandats similaires à celui décrit au présent appel d'offres, en considérant notamment la complexité et l'envergure de ces derniers et sa contribution spécifique dans ces mandats. Les informations suivantes doivent être fournies :

- Mandats pertinents effectués par la ressource (le soumissionnaire doit indiquer pour chaque mandat: l'identité du client, la description précise du mandat réalisé et les tâches effectuées, les principaux défis rencontrés, la date de début et de fin, les coordonnées de la personne-contact);
- Dans quelles entreprises, la ressource proposée a réalisé des mandats similaires;
- Taille du projet en nombre de jour-personne et en \$;
- Période de travail (dates de début et de fin de mandat);
- Descriptions des fonctions occupées;
- Expériences professionnelles, expertises et formation de la ressource proposée (le soumissionnaire doit fournir le curriculum vitae de cette personne);
- Expériences en rédaction de rapports d'avancement de style exécutif;

Un curriculum vitae détaillé du chargé de projet doit être annexé au document de présentation.

Un maximum de 4 pages, excluant le curriculum vitae, est alloué pour répondre à ce critère. La taille de la police de caractère utilisée pour remplir ce formulaire ne doit pas être inférieure à 10 points.

Les pages supplémentaires ne seront pas considérés lors de l'évaluation.

3. Maintenance, formation et assistance technique offerte avec le système

(Pointage maximal : 10 points)

Ce critère permet d'évaluer les éléments suivants :

- Description de la maintenance (support fonctionnel et technique) offerte pour le système;
- Description des plans de service disponibles et caractéristiques de chaque plan en termes de couverture horaire, de biens et de services couverts;
- Détail du plan de formation qui sera dispensée en français (en référence à l'article pertinent du devis technique);
- Détail de l'assistance qui sera offerte et en continue auprès des utilisateurs durant les premiers jours suivant la fin de l'installation/implantation;
- Description du processus de résolution des problèmes techniques (niveau de priorité);
- Politique de mise à jour et développement du produit;

Le soumissionnaire doit tenir compte des exigences du présent appel d'offres dans la réponse au présent critère d'évaluation, en apportant des détails sur la maintenance, formation et assistance technique.

Pour ce critère d'évaluation, les attentes minimales de la Ville de Saguenay sont :

- Offrir une assistance technique en français par téléphone ou accès distant;
- Présentation d'un plan de formation typique complet pour tous les types d'utilisateurs (gestionnaire, administrateur du logiciel, employés de métier et requérants);
- Mise à jour et nouvelles versions gratuites pour la durée de l'entente;

- Délai de réponse de quatre (4) heures maximum;
- Délai de remise en service de vingt-quatre (24) heures maximum;
- Le fournisseur doit avoir les ressources nécessaires pour intervenir dans les délais requis.

Un maximum de 3 pages est alloué pour répondre à ce critère. La taille de la police de caractère utilisée pour remplir ce formulaire ne doit pas être inférieure à 10 points.

Les pages supplémentaires ne seront pas considérés lors de l'évaluation.

4. Fonctionnalités et convivialités du logiciel (système)
(Pointage maximal : 30 points)

Ce critère permet d'évaluer l'ensemble des fonctionnalités de la solution proposée par le soumissionnaire.

Pour ce critère d'évaluation, les attentes minimales de la Ville de Saguenay sont :

- Toutes les fonctionnalités requises exigées à l'annexe « Fonctionnalités du système » du document «Annexe – Directive pour la démonstration »;
- Les informations pour la présentation sont à l'annexe «Annexe – Directive pour la démonstration ». Les fonctionnalités doivent être présentées lors de la démonstration du produit faite par le fournisseur.

Prendre note que le soumissionnaire doit remplir l'annexe « Démonstration fonctionnelle du produit (système) ». Le défaut de le faire entraîne une note de 0% pour ce critère.

Un maximum de 5 pages est alloué pour répondre à ce critère. La taille de la police de caractère utilisée pour remplir ce formulaire ne doit pas être inférieure à 10 points.

Les pages supplémentaires ne seront pas considérés lors de l'évaluation.

5. Échéancier et méthodologie d'implantation
(Pointage maximal : 20 points)

Ce critère permet d'évaluer le plan de réalisation du soumissionnaire quant à l'exécution du projet. Le soumissionnaire devra soumettre un échéancier détaillé avec les principales étapes du projet et les dates de réalisation prévue. Le soumissionnaire doit également décrire les moyens qu'il entend mettre en place, la méthodologie et le programme de travail qu'il propose pour la réalisation du mandat.

Un maximum de 4 pages est alloué pour répondre à ce critère. La taille de la police de caractère utilisée pour remplir ce formulaire ne doit pas être inférieure à 10 points.

Les pages supplémentaires ne seront pas considérés lors de l'évaluation.

TOTAL MAXIMAL : 100 points

Adoptée à l'unanimité.

4. INVESTISSEMENT PORT SAGUENAY INC. – VENTE DE TERRAIN

VS-CE-2018-404

QUE la Ville de Saguenay accepte les termes de l'offre d'achat de « Investissements Port Saguenay inc. » pour les lots 4 012 438, 4 012 454 et 4 012 464 du cadastre du Québec, le tout pour un montant de 1 025 000\$ plus les frais de professionnels et autres frais connexes reliés à la transaction, le tout conditionnellement à ce que la Ville de Saguenay devienne propriétaire desdits lots;

Comité exécutif du 3 avril 2018

QUE les montants requis pour la transaction soient déposés par « Investissements Port Saguenay inc. » dans un compte en fidéicommiss auprès du notaire Martin Lajoie dès la signature de l'offre d'achat;

QUE Mme Jade Rousseau, Chef de division du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisé à signer l'offre d'achat pour la Ville de Saguenay;

ET QUE la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffière, soient autorisés à signer tous les documents requis pour procéder à la vente au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 16 h 38.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/sl

